

# Info-pêche No 56

Bulletin d'information de l'AGSP - paraît trois fois par an - gratuit - 03/2010

|             |  |
|-------------|--|
| Page 1      | <b>Editorial</b> : un concept de la pêche pour Genève  |
| Pages 2-3   | <b>Arc-en-ciel</b> : demande d'autorisation, refus, recours ... la bataille ne fait que commencer ...    |
| Page 4      | <b>Turbineurs de la Versoix</b> : l'eau ... c'est la vie, mais aussi de l'argent !                       |
| Pages 5-6   | <b>P'tites nymphos</b> : brèves et autres petites «news» de la pêche en Suisse et à Genève               |
| Page 7      | <b>Commission de la Pêche et Allondon</b> : modifications au règlement et de l'eau propre pour 2010 (!?) |
| Pages 8-9   | <b>Statistiques «rivières» de l'année 2008</b> : des chiffres et des commentaires                        |
| Pages 10-11 | <b>Nouvelles de la FSP</b> : retrait de l'Initiative «Eaux-Vivantes» et Poisson de l'année 2010          |
| Page 12     | <b>Adhérez aux sociétés membres de l'AGSP</b>  |

## Editorial

Depuis sa création, l'AGSP a toujours soutenu une politique la plus naturelle possible de gestion de la pêche. En effet, vers la fin des années 80, les déversements de truites «de mesure», entretenaient une illusion quant à la valeur piscicole réelle des cours d'eau genevois. A cette époque, il n'était pas rare que le plan de repeuplement annuel atteigne pas loin de 3,5 tonnes de poissons de pisciculture déversés dans les cours d'eau genevois. Les pêcheurs étaient contents, mais comme on dit trivialement, «on cachait la merde au chat»; et l'AGSP s'opposait fermement à ce type de gestion.

Aujourd'hui les mentalités et les idées ont évolué, la situation aussi: le pragmatisme l'emporte et un nouveau concept cantonal de la pêche est en train de voir le jour. Soutenu par les représentants des pêcheurs à la CP et la DGNP, il propose deux axes principaux d'intervention et énonce les moyens pour les atteindre.

D'un côté, un axe «social» qui répond à la demande d'un certain nombre de pêcheurs et s'adapte à la situation du Rhône et de l'Arve (peu ou pas de reproduction, débits fluctuants à cause des grands barrages hydroélectriques, milieu banalisé et impropre à la reproduction, etc.). Dans cette situation, la remise à l'eau de poissons de mesure répond à l'objectif d'une pêche sociale qui maintient une pratique de loisirs de proximité, et offre des conditions de capture améliorées.

De l'autre, une gestion «patrimoniale» pour la Versoix et l'Allondon, qui privilégie une pêche sportive, basée sur le développement naturel du cheptel, avec aussi peu de repeuplements que possible (mais autant que nécessaire) et uniquement au moyen de poissons juvéniles le plus souvent issus de géniteurs du bassin versant.

Cette gestion «patrimoniale» est complétée par une réglementation protectrice n'autorisant qu'un nombre limité de prises et fixant une taille légale de capture permettant aux géniteurs d'assurer leur descendance et une exploitation raisonnable par la pêche. Ces deux axes se justifient également par la politique de renaturation des cours d'eau menée par l'Etat depuis plus de 10 ans. En effet, rendre plus naturels des cours d'eau, favoriser les habitants et la migration des poissons est un effort qui mérite en contrepartie un certaine «retenue» de la part des pêcheurs afin de prélever l'intérêt, sans entamer le capital. C'est ce qu'ils font, pour la plupart, depuis plusieurs années.

Maxime Prevedello - vice-président AGSP

### Invitation à l'apéro de l'ouverture !!

Le samedi 6 mars 2010 dès 11h, tous les pêcheurs genevois sont invités par la DGNP et la Commission de la Pêche à partager le verre de l'amitié à la Ferme des Bois au bord de l'Aire à Lully (ferme située en aval du nouveau Pont de Lully). Nous serons accueillis dans la cour de la ferme par Jean-Daniel CHEVALLEY, membre de la CP où il représente les agriculteurs. VENEZ NOMBREUX !!!



**AXA - Winterthur Assurance** Assurances toutes branches :  
 Quai du Seujet 12 Choses - RC - Véhicule - Ménage -  
 Agence Principale du Sujet Epargne - Risque - Bâtiment  
 Case postale 5345  
 1211 Genève 11  
**Claude-Alain Neury** - Agent principal  
 Tél. : +41 22 716 06 06  
 Fax : +41 22 716 06 00



## DOSSIER «ARC-EN-CIEL»

(M.P.) Genève aimerait obtenir l'autorisation de l'Office Fédéral de l'Environnement (OFEV) afin de pouvoir immerger des truites fario non issues du bassin lémanique ainsi que de truites arc-en-ciel dans le Rhône et l'Arve genevois. Un courrier été envoyé en ce sens à l'OFEV par l'inspecteur cantonal le 15 octobre 2009. Le 1<sup>er</sup> décembre 2009, l'office fédéral a répondu négativement à ces requêtes. La bataille juridique se poursuit puisque la nouvelle Conseillère d'Etat au Département de l'Intérieur et de la Mobilité (DIM), Mme Michèle KÜNZLER, a décidé de faire recours contre le veto de l'OFEV et soutient ainsi la demande d'autorisation en dérogation à la Loi fédérale sur la pêche (LFSP) de la part de la DGNP.

### I. L'ACTION DE LA CP ET DE LA DGNP

#### Préambule

Vous avez pu lire dans le précédent Info-pêche (No 55) que dans le cadre d'un concept cantonal de gestion de la pêche cohérent et pour donner suite aux recommandations de la Commission de la Pêche (CP), l'inspecteur de la pêche genevois, M. Gottlieb DAENDLIKER, a fait parvenir un courrier à l'OFEV demandant une autorisation pour que le canton de Genève puisse immerger des truites arc-en-ciel ainsi que des truites fario originaires du Doubs, de l'Ain et du Rhône en aval de Génissiat (hors bassin lémanique) sur le Rhône et l'Arve genevois, réputés dégradés et n'offrant pas un milieu favorable à la reproduction des salmonidés.

#### Les constats et les arguments de la DGNP

Dans son courrier, l'inspecteur cantonal a avancé les constats et arguments suivants :

##### CONSTATS SUR LA SITUATION GENEVOISE

- Les pêcheurs en rivière genevois sont traditionnellement focalisés sur les salmonidés et ne recherchent que rarement les autres espèces.
- Le Rhône et l'Arve n'offrent pas les conditions nécessaires à la reproduction de truites fario indigènes (barrages hydro-électriques, invasion des moules zébrées, manque de gravier), malgré les projets de renaturation réalisés ces dernières années.
- Le Rhône et l'Arve n'offrent pas de bonnes conditions pour le grossissement des truites (pression des oiseaux piscivores, pollution domestique en étiage hivernal dans l'Arve, température trop élevée dans le Rhône en été).
- La rareté des salmonidés «pêchables» dans le Rhône et l'Arve induit un report de la pression de pêche dans la Versoix et l'Allondon, deux cours d'eau abritant encore des populations et des conditions de reproduction naturelles.
- Les expériences de repeuplement de ces 20 dernières années ont montré que seules les immersions de truites de mesure sont efficaces pour le Rhône et l'Arve.
- Il est très difficile de se procurer en quantité des truites indigènes de mesure et de qualité sur le marché «lémanique» alors que des piscicultures hors bassin lémanique sont prêtes fournir ce type de poissons.

Dans ce contexte particulier à Genève, les truites arc-en-ciel présentent les avantages suivants:

- Elles sont moins exigeantes au niveau du milieu et résistent mieux aux températures élevées
- Elles occupent une niche légèrement différente de celle des truites fario indigènes.
- Elles ne présentent aucun risque de pollution génétique pour les truites fario indigènes.

#### Et la loi fédérale ?

L'article 6 de la LFSP précise que l'autorisation de rempoissonner avec des poissons de variétés non-indigènes n'est accordée que si le requérant apporte la preuve:

- que la faune et la flore indigènes ne seront pas mises en péril, et
- qu'il n'en résultera pas une modification indésirable de la faune.

L'inspecteur cantonal et la CP estiment que ces preuves sont établies dans le cadre de ces demandes, tant pour la truite fario rhodanienne non-lémanique que pour la truite arc-en-ciel, pour les raisons suivantes, qui sont liées aux rempoissonnements effectués par le passé et au fait que Genève partage la quasi totalité de ses cours d'eau avec la France.

##### POUR LA TRUITE RHODANIENNE NON-LEMANIQUE

- Les analyses génétiques ont montré que les truites indigènes actuellement présentes dans le bassin lémanique sont issues de nombreuses souches différentes (atlantique, méditerranéenne, voire marbrée) dont une bonne partie n'est pas d'origine lémanique et comprend déjà des gènes de provenance rhodanienne non-lémanique.
- Le repeuplement au moyen de truites originaires de secteurs non-lémaniques du Rhône sont déjà effectuées par les AAPPMA françaises sur les affluents français du Rhône et de l'Arve et ces gènes sont déjà largement présents dans les populations de truites genevoises.

##### POUR LA TRUITE ARC-EN-CIEL

- Le rempoissonnement en truites arc-en-ciel se pratique couramment dans les affluents de l'Arve et sur le tronçon limitrophe du Rhône. L'espèce est déjà régulièrement présente dans nos cours d'eau, sans qu'elle se soit établie (la reproduction reste exceptionnelle) ou que d'autres impacts négatifs aient été identifiés sur la faune et la flore indigènes.
- Avant la nouvelle ordonnance à la Loi fédérale sur la pêche de 1991, la truite arc-en-ciel était couramment utilisée pour le rempoissonnement du Rhône et de l'Arve genevois et de nombreuses rivières du bassin lémanique. Durant cette époque la reproduction est restée exceptionnelle et n'a jamais permis l'établissement durable de l'espèce, de plus, aucun impact négatif n'a été identifié sur la faune ou la flore indigènes.

#### Conclusion

L'inspecteur cantonal estime que les autorisations demandées ne porteront pas préjudice à l'écologie des cours d'eau concernés et permettront d'y maintenir une pêche active et par là un soutien à leur protection. De plus, elles contribue-

ront à ménager nos dernières rivières favorables aux truites indigènes (farios et lacustres respectivement de l'Allondon et de la Versoix), ce qui en améliorera la gestion.

## II. REPONSE NEGATIVE DE L'OFEV

Dans sa réponse L'OFEV, par sa cheffe de la division «Gestion des espèces», confirme que cette demande d'autorisation s'inscrit dans le cadre de la Loi fédérale sur la Pêche et que les espèces concernées sont considérées respectivement comme non-indigène pour l'arc-en-ciel et comme nécessitant une autorisation particulière pour la truite fario non issue du bassin lémanique, puisque considérée comme «étrangère à la région».

Ensuite, tous les arguments avancés par le canton de Genève sont «balayés» par l'OFEV. En effet, tant les aspects de situation particulière du bassin genevois, que le statut transfrontalier des cours d'eau, que les arguments de la situation écologiquement dégradée de l'Arve et du Rhône, que le concept halieutico-social du canton, ne rencontrent d'écho favorable aux yeux des fonctionnaires fédéraux qui ne les trouvent pas «suffisamment convaincants».

L'OFEV estime de manière péremptoire que la preuve n'est pas apportée par le canton de Genève que ces immersions n'auront pas d'effets négatifs sur la flore et la faune des cours d'eau concernés (Ndlr: alors même que l'évolution piscicole et écologique du Rhône et de l'Arve des 30 dernières années démontre que les immersions passées n'ont visiblement pas eu d'effet négatif sur les salmonidés qui peuplent ces deux cours d'eau).

En résumé, on peut dire que la politique de la pêche et le concept défendu par le canton de Genève et la CP ainsi que les particularités genevoises n'ont pas réussi à convaincre l'OFEV.

De plus, l'Office Fédéral manifeste des craintes face à la possible généralisation des demandes d'autres cantons si cette dérogation était accordée au canton de Genève (Ndlr: alors même que le canton de St-Gall a obtenu une dérogation du même Office Fédéral pour les canaux du Rhin alpin pour l'immersion de truites arc-en-ciel). Il est important de signaler que dans son argumentaire, la DGNP a bien pris soin d'éviter cette problématique en demandant une dérogation à juste titre puisque la situation genevoise est manifestement exceptionnelle. La crainte exprimée par l'OFEV que tous les cantons s'engouffrent dans la brèche n'est pas fondée. Genève ne demande pas un changement de la Loi mais bien une application de cette dernière, qui prévoit la possibilité d'obtenir une dérogation.

Une mince porte de sortie est tout de même proposée par l'OFEV; c'est-à-dire son autorisation donnée à une solution alternative, qui prendrait la forme de l'introduction de truites fario triploïdes stériles et donc incapables de se reproduire. Cette solution a cependant l'inconvénient majeur, pour les pêcheurs, de ne pas distinguer clairement les poissons issus de déversements de ceux issus de la reproduction naturelle.

## III. RECOURS DE Mme MICHELE KÜNZLER

Au début de l'année 2010 et suite aux recommandations de la Commission de la Pêche, la cheffe du DIM, la Conseillère d'Etat Mme Michèle KÜNZLER, a fait recours contre la décision de l'OFEV de ne pas délivrer ces autorisations. Nous ne connaissons pas encore les considérants et l'argumentation de ce recours mais nous ne manquerons pas de vous tenir informés de l'évolution de ce dossier dans un prochain Info-Pêche. A suivre ...

### **La position de l'AGSP**

Pour rappel, l'intérêt de l'immersion de truites arc-en-ciel réside dans le fait qu'elles ne s'hybrident pas avec les truites fario et que leur présence dans un cours d'eau ne laisse aux pêcheurs aucun doute sur leur origine de pisciculture. Leur déversement est destiné à soutenir une pêche à visées «sociales» et augmenter ainsi le nombre de captures des pêcheurs. L'AGSP n'a jamais défendu ce type de pêche artificielle, mais le pragmatisme nous a amené à la soutenir en contrepartie d'une gestion «patrimonialement» de l'Allondon et la Versoix.



# Rampini

## Lac et rivières



Rampini+Cie SA Genève  
Route du Nant-d'Avril 59 · CH-1214 Vernier  
Tél. 022 306 18 50 · Fax 022 306 18 90  
www.rampini.ch

## ***Micro-centrales sur la Versoix : l'eau, les lacustres et ... l'argent !!***

### **Micro-centrale «Baumgartner»**

Nous avons abondamment parlé dans un de nos précédents numéros de la situation enfin légalisée, après 40 ans de turbinage sans concession (!!), de la micro-centrale hydroélectrique « Baumgartner» située sur le parcours médian de la Versoix. Nous avons déjà dit tout le mal que nous pensions de ces installations sur de petits cours d'eau et mettons les services de l'Etat en garde sur le suivi « féroce » qu'il faudrait mettre en place pour que les mesures de minimisation des impacts sur la faune piscicole de ladite concession soient respectées. Et bien, ça n'a pas raté ! Durant l'été 2009, les débits transitant par le lit mère de la Versoix étaient tellement ridicules qu'on se demande si le turbineur s'est seulement donné la peine de lire les articles de sa concession. En effet la quasi totalité de l'eau de la Versoix transitait par le canal de dérivation, ne laissant qu'un triste filet d'eau dans le lit-mère de la Versoix. A signaler cependant que cet hiver, suite à un contrôle sur place, la DGNP a pu vérifier que seules 4 grosses truites lacustres se trouvaient dans le canal d'amenée d'eau bien en amont des grilles situées avant la turbine. Le dispositif de dévalaison construit durant l'automne 2009 et qui détourne 250 litres/seconde du canal principal semble efficace puisque durant l'hiver 2008-2009, donc avant la construction de ce déversoir, une quinzaine de truites avaient été récupérées devant les grilles de la micro-centrale. Les pêcheurs demeurent toutefois très méfiants face ce turbineur qui a affirmé sans sourciller dans La Tribune de Genève du 19 février 2010, que cet ouvrage serait inutile ! Face à tant de mauvaise foi, un contrôle sévère et constant de cet ouvrage s'avèrera nécessaire car dès que la pression se relâchera, il y a fort à parier que M. Baumgartner ne se gênera pas de s'approprier un maximum d'eau afin d'augmenter ses bénéfices !!

### **Micro-centrale «Estier»**

Pour la micro-centrale «Estier» située plus en aval sur la même rivière, la dévalaison des truites lacustres est beaucoup plus problématique et cela depuis de nombreuses années. Rien que durant cet hiver 2009-2010, plusieurs dizaines de truites lacustres, affaiblies par la période de frai, ont péri dans le canal d'amenée d'eau, plaquées contre les grilles et incapables de trouver le canal de dévalaison. En effet, ce dispositif censé attirer les truites dans un canal de fuite vers le lit mère de la rivière, n'est alimenté que par 50 litres/seconde. Sous-doté en eau et probablement grevé d'une erreur de conception, cet aménagement sera modifié durant l'année 2010. En tous cas c'est ce qu'à promis de faire M. Estier. Rendez-vous donc est pris à la fin de l'été 2010 pour constater ce qui aura été mis en place. Nul doute que les représentants des pêcheurs à la CP rappelleront à la DGNP les promesses du turbineur, qui vend chaque année 1 million de kiloWatt/heure à SIG. A 15 ct le kW/h, cela représente 150'000 CHF par année ... quand même !



***La grille qui bloque les lacustres à l'amont de la micro-centrale «Estier»***



***Truites lacustres en période de frai***

## P'TITES NYMPHOS - spécial APL

### L'APL s'engage à Richelien

C'est au cours de l'année 2009 que l'Amicale des Pêcheurs du Léman (APL) a signé une convention avec la CP et la DGNP pour la gestion de l'ancienne pisciculture cantonale de Richelien. Les premières tâches de remise en état des installations ont débouché sur l'évacuation de 2 bennes de déchets divers. Au niveau des poissons, l'APL a remis en route, sous la supervision de Dimitri JAQUET technicien pêche à la DGNP, un bassin de grossissement pour des truites arc-en-ciel destinées au repeuplement de l'étang adjacent ainsi que l'étang des Bouvières. Des filets anti-oiseaux piscivores ont été installés au dessus du bassin principal et deux opérations d'incubation d'oeufs de truites ont débuté cet hiver. La première a vu l'installation de boîtes Vibert dans le petit canal récemment aménagé dans l'enceinte de la pisciculture, et l'autre (CF: photo ci-dessous) avec des oeufs de lacustres disposés dans les boîtes flottantes en pleine eau. Plusieurs membres de l'APL mais aussi de l'AGSP se sont investis aux côtés du président Rolf BUHLMANN pour mener à bien ces tâches liées à la convention de gestion des lieux. Bravo pour cet engagement !



Incubation des oeufs en pleine eau dans des boîtes flottantes

### Belle ouverture de janvier 2010 au lac Léman

(Source: journal de l'APL - No 1 de février 2010)

(MP) Aux dernières nouvelles, l'ouverture de la pêche à la traîne au Lac Léman le dimanche 17 janvier 2010 s'est déroulée sous les meilleurs auspices. En effet, une belle météo et des conditions favorables ont abouti à de nombreuses captures de truites. Nous vous livrons ci-dessous l'intégralité de l'article paru dans le bulletin de l'APL (Site internet: [www.apl.ch](http://www.apl.ch)) sous la plume de Lydia et Rolf.

### Concours d'ouverture dimanche 17 janvier 2010

La vague de froid qui sévit depuis quelques semaines n'est pas un phénomène climatique exceptionnel, selon les spécialistes, la seule différence par rapport aux cycles précédents, c'est sa situation générale et le fait que cette poche de froid soit descendue en dessous du 45° Nord. Un vent de sud, doux et porteur d'humidité, a rencontré un de secteur vent du Nord, froid et sec et produit des rafales par intermittences. En comparaison à 2009 c'était une promenade de santé et de ce fait nous constatons, qu'un grand nombre d'embarcations se trouve sur le lac. Une concentration remarquable depuis UEFA et plus loin dans le grand lac.

En ce qui nous concerne, il y aura 11 équipages, dont 13 pêcheurs et tous avec un sourire de satisfaction notable sur leur visage. Les premiers rendus au Gobelet d'Argent, le point de rencontre pour la pesée, sont René et Serge. Les autres arriveront pratiquement tous en même temps fatigués pour la plupart mais pleinement satisfaits.

Nous noterons que quasi l'ensemble de nos concurrents ont fait le carton. Dimitri et Vital, les deux gardes de pêche de la soirée, attendent avec fébrilité le résultat des prises et Dimitri surveille de près l'anatomie des bestiaux. Dimitri recherche les nageoires adipeuses coupées et commence à s'impatienter, car 12 concurrents ont déjà pesé leur butin et rien, il aura fallu attendre les prises de Rolf pour en trouver deux. Deux spécimens magnifiques, une de 470mm et la seconde 400mm avec l'adipeuse sectionnée.

C'est avec minutie que Dimitri prélève un échantillon d'écaillés, qu'il glisse dans un petit sachet numéroté, qu'il mettra précieusement de côté pour les analyses. Il demande à Vital d'inscrire avec précision les données concernant le lieu, la taille, le sexe, la maturité des œufs, dans notre cas se sont des femelles, etc.

Dimitri demande alors à certain de nos acolytes de bien vouloir servir d'informateur et les informe sur la marche à suivre pour les prélèvements, s'ils sont d'accord de se prêter au jeu et de le faire dans de bonnes conditions. Giordano est partant et reçoit pour l'occasion un carnet sous forme de cahier et Dimitri lui explique comment l'utiliser. Gérard, qui est un grand habitué, pourra en tout temps venir en aide à Giordano en cas de besoin.

Il est important que se genre de recensement soit fait. Cela permet de mesurer l'ampleur des dégâts sur notre écosystème. Mais, en tant que pêcheurs respectueux de la sauvegarde de notre environnement, il est inutile de vous donner un cours dans notre bulletin, ce n'est pas le but.

Bon enfin, cela aura été une journée particulièrement riche et au final 73 prises auront été comptées, dont deux sans les adipeuses. La palme d'or revient à René avec une prise de 2,900 kg, suivi de Gérard avec une prise de 2,300kg et enfin Giordano et sa truite de 2,050kg mais ce dernier est en tête dans le classement avec trois ombles en plus.

Somme toute, comparativement à l'année dernière et les cinq truites pour la seule journée d'ouverture, la saison s'annonce propice. A la suite de cette journée, nous avons eu des informations quant à d'autres pêcheurs hors concours, qui ne font partie d'aucune association ni amicale, qui ce même dimanche 17 janvier ont sorti de l'eau 11 prises pour une embarcation et 17 pour une autre. Malheureusement nous ne saurons pas où, ni le sexe, ni si ces belles bêtes étaient entières. A bon entendeur....

Et le mot de la fin revient à notre Président, bravo à tous pour cette remarquable ouverture 2010 que des beaux poissons et en pleine santé. Nous devons continuer à aider à produire des salmonidés pour que notre beau Lac Léman continue à nous procurer de tels plaisirs.

Lydia et Rolf

Voir également la très belle vidéo du reportage TSR sur le marquage et l'immersion de truitelles dans le Léman genevois par les membres de l'APL (aller sur le site: [www.apl.ch](http://www.apl.ch) puis cliquez sur «Infos en Bref» et enfin sur «Vu à la TSR Truitelles»

## BOUTIQUE DU PECHEUR

4, quai du Rhône

CH - 1205 Genève

Tel : +4122 329 16 29 Fax : +4122 321 66 32

Email : [info@boutiquedupecheur.ch](mailto:info@boutiquedupecheur.ch)

Internet : [www.boutiquedupecheur.ch](http://www.boutiquedupecheur.ch)

**Fishing Shop**

... que feriez-vous sans moi ..?



## P'TITES NYMPHOS - suite

### Conseil pour la Pêche: l'avenir est assuré

(Communiqué de presse de l'OFEV du 19 novembre 2009)

Depuis le milieu de l'année 2004, l'Institut de Recherche de l'Eau (Eawag), l'Office fédéral de l'Environnement (OFEV) et la Fédération Suisse de Pêche (FSP) soutiennent en commun la création d'un bureau suisse de conseil pour la pêche (FIBER). La mission principale de ce bureau est d'informer les pêcheurs à propos des dernières connaissances scientifiques sur l'écologie aquatique, la biologie des poissons et la gestion des eaux. Ce service est né du projet de recherche «Fischnetz» qui a étudié les causes de la baisse des populations de poissons en Suisse et qui a également proposé différentes mesures d'amélioration.

L'activité de FIBER a donc été prolongée de trois ans: celui-ci s'est affirmé en tant que partenaire précieux aussi bien auprès des centres communaux et cantonaux qu'auprès des collaborateurs des bureaux de l'environnement. Ce service répond chaque année à plus de 200 demandes, publie du matériel d'information et organise également des séminaires. Les experts de la FIBER tiennent par ailleurs des conférences au sein des Fédérations de pêche ou des écoles et apportent ainsi sur place un savoir technique sur les eaux.

Grâce à sa relation étroite avec le terrain et l'administration mais également avec la recherche, FIBER installé dans les locaux de l'Eawag à Kastanienbaum (Lucerne), peut transmettre immédiatement les dernières connaissances en matière de recherche en apportant des réponses à des questions venues de la pratique ou de l'administration mais également, selon les circonstances, lancer de nouvelles recherches.

### Un nouveau directeur et de nouveaux thèmes



#### Jean-Martin FIERZ

est le nouveau directeur de FIBER. Âgé de 29 ans, il est lui-même passionné de pêche et est donc convaincu d'établir rapidement le contact avec les pêcheurs. Lors de son travail de recherche, Jean-Martin FIERZ s'est penché sur les besoins des truites en termes de

biotope. Pour ce faire, il a étudié une bonne cinquantaine de ruisseaux et de fleuves dans toute la Suisse et a démontré l'importance des structures d'abris pour le nombre et la vitalité des poissons. Arbres, bois mort, rives creusées dans un ruisseau – sont les espaces de refuge extrêmement importants pour l'existence des truites.

Outre la protection et la mise en valeur des biotopes, de nouveaux thèmes sont dans le cercle de compétences de FIBER. Comme par exemple la préservation et la reconstitution de la biodiversité dans le domaine des populations de poissons, les conséquences des micro-centrales électriques ou encore la compréhension et l'interprétation exacte des nouvelles directives en matière de protection des animaux. Un contact plus étroit avec les pêcheurs en Suisse, notamment grâce à une lettre d'informations électronique envoyée plusieurs fois par an, sera également cultivé (abonnement gratuit via la page d'accueil de FIBER, [www.fischereiberatung.ch](http://www.fischereiberatung.ch)).

#### Autres renseignements

Andri Bryner (responsable relation médias à l'EAWAG):

044 823 51 04, E-mail: [andri.bryner@eawag.ch](mailto:andri.bryner@eawag.ch)

Bureau suisse de Conseil pour la Pêche FIBER

Jean-Martin Fierz: 041 349 21 71, E-mail: [fiber@eawag.ch](mailto:fiber@eawag.ch)

### 400 tonnes de poissons pris par les pêcheurs amateurs en ... 2007

Berne (ats) - Près de 400 tonnes de poissons ont été capturées par les pêcheurs de loisir en 2007 en Suisse. Cela représente environ 10 tonnes de plus qu'en 2006. Sur ces 400 tonnes, 275 tonnes de poissons ont été capturées dans les lacs.

A l'échelle nationale, la pêche de loisir dans les grands lacs a faiblement progressé. Cela concerne surtout les corégones et les brochets. La capture de perches est, elle, en légère baisse, a indiqué jeudi l'Office fédéral de l'énergie. Dans les rivières, les amateurs ont avant tout taquiné la truite: 461'000 représentants de cette espèce y ont été capturés. Viennent ensuite les ombres (23'000) et divers autres poissons (207'000). La Suisse compte quelque 70'000 pêcheurs de loisir avec un permis annuel. Ils sont tenus depuis janvier 2009 de suivre une formation sur les poissons, la pêche et la protection des animaux pour pouvoir s'adonner à leur hobby.

### Ils ont dit NON aux pêcheurs...

Les conseillers nationaux genevois Martine Brunschwig Graf, (Les Libéraux-Radicaux), Yves Nidegger (UDC) et André Raymond (UDC) se sont opposés au contre-projet de l'initiative Eaux-Vivantes. Ce contre projet a pourtant le soutien de la Fédération Suisse de Pêche, qui a retiré son initiative « Eaux-vivantes » à la condition que ce contre-projet soit accepté. Tous les autres conseillers nationaux genevois ont voté en sa faveur, et il a finalement (et heureusement) été accepté.

### Avocat des animaux ... intégriste !!

En marge de la votation fédérale du 7 mars 2010 sur l'instauration d'un avocat pour les animaux, l'avocat zurichois M. Goetschel (qui considère la pêche comme «une activité barbare comparable à la corrida»), a accusé un pêcheur devant le tribunal de Horgen (ZH) de mauvais traitements envers les animaux parce qu'il lui a fallu 10 minutes pour ramener au bord un brochet de 22 livres. Selon l'avocat, le pêcheur aurait dû couper sa ligne après une minute de combat seulement. Aucun pêcheur sensé n'aurait l'idée de procéder de la sorte. En effet, si le pêcheur avait agi ainsi, le brochet serait parti un hameçon accroché à sa gueule avec en prime 30 mètres de fil de pêche. Pas terrible pour survivre !

Le pêcheur inculpé a cependant été acquitté sur tous les points qui lui étaient reprochés. La cour a considéré qu'il s'est comporté de manière exemplaire et en accord avec les réglementations de la pêche et de la protection des animaux en vigueur. Il faut savoir que l'avocat zurichois est un fervent défenseur de l'initiative pour la création de postes d'avocats des animaux.

En cas d'acceptation de l'initiative et donc sa généralisation, il existe un réel danger que ces postes soient brigüés par des intégristes de la défense des animaux. La déclaration que seules les personnes infligeant des mauvais traitements aux animaux auront à se faire du souci est totalement fautive, le cas zurichois le démontre de manière éclatante. Les avocats des animaux vont se mettre au travail. Ils gagneront de l'argent même avec des procès perdus ! Pêcheurs, chasseurs, propriétaires de chiens et de chats, agriculteurs et éleveurs ... on vous aura prévenu !

### Calendrier 2010 de l'AGSP

**AG de l'AGSP** : mercredi 3 mars 2010: CO de Vuillonex

**Ouverture en rivières (GE)** : samedi 6 mars 2010

**Ouverture limitrophes (GE)**: samedi 13 mars 2010

**Sortie pêche du comité**: 26 mars 2010 aux Bouvières

**Conférence des présidents FSP** (printemps): 27 mars 2010

**Assemblée des Délégués FSP** (printemps) : 8 mai 2010

**Ouverture de l'Ombre** : samedi 15 mai 2010

**Sortie pêche dans le Jura à Tariche** : 11 et 12 et 13 juin 2010

**Repas annuel du comité** : 17 juin 2010 aux Bains des Pâquis

**Sortie familles** : samedi 25 septembre 2010 aux Bouvières

## Allondon : une renaissance très attendue

(CE) Depuis janvier 2010, les eaux épurées des 40.000 équivalent-habitants qui se déversaient dans l'Allondon sont maintenant traitées par la STEP du Bois-de-bay, et relâchées dans le Rhône. Un succès magnifique si l'on songe que les premiers scénarios prévoient soit de rénover les STEPS existantes, soit la construction d'une nouvelle STEP à l'embouchure de l'Allemogne...



Cet événement majeur pour l'Allondon devrait ainsi permettre aux pêcheurs genevois et français de retrouver un cours d'eau beaucoup plus fonctionnel sur le plan biologique. Les 3 kilomètres très structurés du parcours limitrophe promettent d'augmenter considérablement la capacité d'accueil général du cours d'eau pour les salmonidés, et deviendront à nouveau attractifs pour les pêcheurs. Ne reste donc plus que la STEP de Saint Jean de Gonville à mettre à l'agenda. Ses rejets polluants limitent en effet fortement la présence des poissons sur le Roulava, ruisseau annexe de l'Allondon, dont la capacité d'accueil et de soutien à la reproduction des truites est potentiellement très élevé. A quand une station de pompage pour renvoyer ces eaux usées vers l'amont, afin de les traiter au Bois-de-Bay ?

Plaine alluviale de l'Allondon

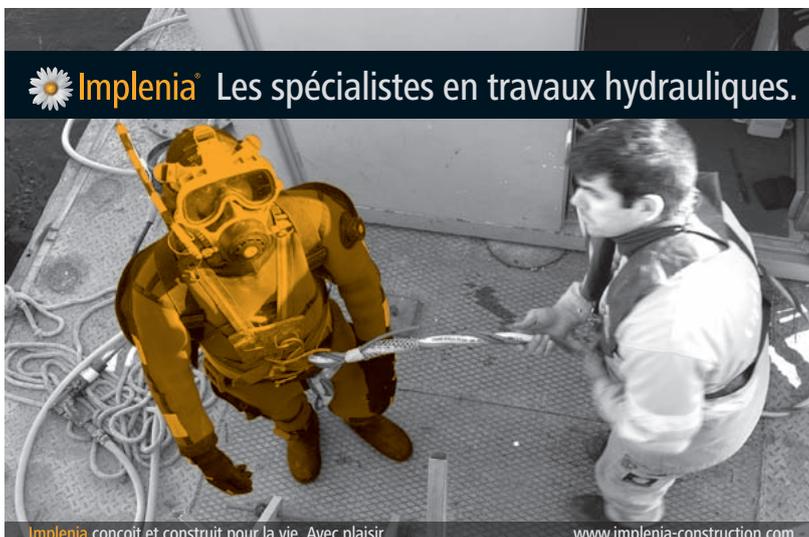
## Des modifications de réglementation en faveur de la pêche urbaine

(CE) Quasiment les deux tiers de la pression de pêche totale du canton s'exercent sur les quelques parcours urbains du Rhône et de l'Arve. Or, en raison des piètres conditions que ces secteurs offrent à la reproduction des salmonidés, il apparaît que le nombre de truites capturées ne satisfait plus les pêcheurs de la ville. On remarque en effet depuis quelques années un déplacement de ces derniers vers les plus petits cours d'eau, menaçant à terme directement leurs populations de truites et d'ombres sauvages.

Comme il est malheureusement peu probable que la reproduction naturelle des salmonidés s'améliore à moyen terme sur les parcours du centre ville, la Commission de la Pêche s'efforce de les rendre à nouveau plus attractifs en soutenant des déversements de poissons directement capturables.

Ainsi, compte tenu de la rareté des truites juvéniles sur ces secteurs, et dans le but de faciliter et de rentabiliser l'achat des poissons, la **taille légale de capture de la truite a été réduite à 25 cm sur le Rhône** la portant ainsi au même niveau que la mesure sur l'Arve. Parallèlement, **la période d'ouverture a été prolongée jusqu'à fin novembre sur ces secteurs**. L'Arve sera donc accessible à la période où celle-ci est la plus belle à pêcher, et où les pollutions sont les plus faciles à dénoncer ! Acte de surveillance d'autant plus nécessaire que quelques ombres ont à nouveau fait leur apparition !

L'AGSP espère donc que ces mesures de soutien à la pêche au centre ville précéderont une mobilisation forte des pêcheurs en faveur de l'assainissement des eaux de l'Arve et du développement de sa population endémique d'ombres, et qu'elles conduiront réellement à une gestion patrimoniale de l'Allondon et de la Versoix. Affaire à suivre ...



## STATISTIQUES DES RIVIERES GENEVOISES : évolution sur 5 années (de 2004 à 2008)

|  | 2004   | 2005   | 2006  | 2007   | 2008   |
|--|--|--|---|--|--|
| <b>Total des permis et pêcheurs actifs</b>   | 1014 dont 561 (55%)  | 1064 dont 701 (66%)  | 1062 dont 694 (65%)   | 1108 dont 730 (66%)  | 1101 dont 664 (60,3%)  |
| <b>Chaque pêcheur "actif" a capturé en moyenne:</b><br>A noter cependant que beaucoup de pêcheurs remettent leurs prises à l'eau, notamment pour les truites et les ombres | 2,6 truites<br>0,12 ombres<br>0,14 brochets<br>6,12 perches.   | 3,7 truites<br>0,07 ombres<br>0,14 brochets<br>4,59 perches.   | 3,2 truites<br>0,06 ombres<br>0,102 brochets<br>4,49 perches.   | 3,1 truites<br>0,08 ombres<br>0,18 brochets<br>8,23 perches.   | 3,8 truites (F + AEC)<br>0,07 ombres<br>0,16 brochets<br>8,43 perches.   |
| <b>Nombre total de captures</b>  | 1'469 truites<br>66 ombres<br>80 brochets<br>3'436 perches   | 2'605 truites<br>47 ombres<br>97 brochets<br>3'222 perches   | 2'194 truites<br>43 ombres<br>71 brochets<br>3'117 perches  | 2'279 truites<br>56 ombres<br>134 brochets<br>6'043 perches  | 2'522 truites (F + AEC)<br>49 ombres<br>105 brochets<br>5'997 perches  |
| <b>Fréquentations totales et moyenne par pêcheur actif</b>   | 11'214<br>moyenne = 20   | 16'076<br>moyenne = 23   | 15'310<br>moyenne = 22  | 16'723<br>moyenne = 23   | 15'839<br>moyenne = 24   |
| Pêcheurs ayant pêché au moins une fois le Rhône  | 66 %   | 63 %   | 66,5 %  | 67 %   | 65 %   |
| Pêcheurs ayant pêché au moins une fois l'Allondon  | 30 %   | 29 %   | 35 %  | 34,5 %   | 42 %   |
| Pêcheurs ayant pêché au moins une fois l'Arve  | 28 %   | 29 %   | 26 %  | 26 %   | 30 %   |
| Pêcheurs ayant pêché au moins une fois la Versoix  | 38 %   | 32 %   | 34 %  | 32 %   | 32,5 %   |
| <b>Espèces: nombre total de captures par cours d'eau et pourcentage relatif au nombre total de captures du canton.</b>   | <b>2004</b><br>Rhône<br>Perche: 3'436 (100%)<br>Truite: 359 (24,4%)<br>Brochet: 66 (82,5%)<br>Ombre: 4 (6%)<br>Arve<br>Truite: 496 (34%)<br>Ombre: 15 (23%)<br>Allondon<br>Truite: 283 (19%)<br>Ombre: 12 (18%)<br>Versoix<br>Truite: 241 (16,4%)<br>Ombre: 35 (33%) | <b>2005</b><br>Rhône<br>Perche: 3'222 (100%)<br>Truite: 1'156 (44,4%)<br>Brochet: 91 (93,8%)<br>Ombre: 17 (36,2%)<br>Arve<br>Truite: 653 (25,1%)<br>Ombre: 7 (14,9%)<br>Allondon<br>Truite: 203 (7,8%)<br>Ombre: 3 (6,4%)<br>Versoix<br>Truite: 269 (10,3%)<br>Ombre: 20 (42,6%) | <b>2006</b><br>Rhône<br>Perche: 3'077 (98,7%)<br>Truite: 648 (29,5%)<br>Brochet: 67 (94,4%)<br>Ombre: 2 (4,7%)<br>Arve<br>Truite: 621 (28,3%)<br>Ombre: 6 (14%)<br>Allondon<br>Truite: 325 (14,8%)<br>Ombre: 5 (11,6%)<br>Versoix<br>Truite: 269 (10,5%)<br>Ombre: 29 (67,4%) | <b>2007</b><br>Rhône<br>Perche: 6'018 (99,6%)<br>Truite: 6'76 (29,7%)<br>Brochet: 132 (98,5%)<br>Ombre: 5 (8,9%)<br>Arve<br>Truite: 549 (23,9%)<br>Ombre: 3 (5,3%)<br>Allondon<br>Truite: 453 (19,9%)<br>Ombre: 18 (32,1%)<br>Versoix<br>Truite: 218 (9,5%)<br>Ombre: 29 (51,7%) | <b>2008</b><br>Rhône<br>Perche: 5'997 (100%)<br>Truite F+AEC: 661 (26,2%)<br>Brochet: 102 (97,1%)<br>Ombre: 3 (6,1%)<br>Arve<br>Truite F+AEC: 465 (18,4%)<br>Ombre: 2 (4,1%)<br>Allondon<br>Truite F+AEC: 601 (23,8%)<br>Ombre: 21 (42,8%)<br>Versoix<br>Truite F+AEC: 140 (5,6%)<br>Ombre: 22 (44,9%) |
| <b>Idem</b>  | Fermée à la pêche depuis 23 ans !<br>Laire: 7 truites<br>Seymaz: 24 truites<br>Drize: 26 truites<br>Hermance: 14 truites   | Laire: 14 truites<br>Seymaz: 20 truites<br>Drize: 75 truites<br>Hermance: 5 truites  | Laire: 24 truites<br>Seymaz: 65 truites<br>Drize: 123 truites<br>Hermance: 6 truites / 1 ombre  | Laire: 42 truites<br>Seymaz: 81 truites<br>Drize: 117 truites<br>Hermance: 8 truites / 1 ombre   | Laire: 65 truites (F+AEC)<br>Seymaz: 39 truites (F+EAC)<br>Drize: 121 truites<br>Hermance: 7 truites   |

## Commentaires aux statistiques de captures et leur évolution en 5 ans

(MP) Les résultats des statistiques de captures de l'année précédente (2008) nous parviennent seulement à la fin de la saison 2009. Le traitement de ces données est toujours un peu long puisqu'il dépend du délai de reddition des carnets de contrôle qui est fixé au 30 avril de l'année suivante. Ci-dessous quelques enseignements et constatations pour l'année 2008. A noter que pour une plus grande facilité de lecture de notre tableau en page 8, sous l'appellation «truites» nous avons additionné les captures de truites fario avec celles des truites arc-en-ciel, ce qui signifie que nos chiffres sont légèrement différents de ceux de la DGNP qui a séparé ces deux espèces dans ses statistiques.

- Alors que les captures de **truites arc-en-ciel** étaient restées à des niveaux très modestes en 2004 et 2005 puis en progression en 2006 et 2007 (2004=34 / 2005=35 / 2006=79 / 2007=113), l'année 2008 a vu les captures de cette espèce augmenter de manière spectaculaire. En effet, il s'en est attrapé 365 spécimens, dont la grande majorité à l'Etang de Richelien (233 poissons notamment lors des activités pêche du Passeport-Vacances). Nous relevons que la deuxième «source» significative de truites arc-en-ciel est l'**Allondon** avec 79 poissons capturés en 2008 (5 en 2007). Cette rivière a très certainement «bénéficié» en 2008 de déversements importants de la part de l'AAPPMA de Thoiry.

- **Le Rhône** reste le cours d'eau le plus fréquenté par les pêcheurs actifs genevois: **432** pêcheurs pour 7'599 fréquentations, ce qui fait en moyenne 17,6 fréquentations par pêcheur. Le nombre de captures reste relativement stable au niveau des **truites**: 661 dont 20 arc-en-ciel (676 en 2007). Ce cours d'eau, fournit également la totalité des captures de **perches** (près de 6'000 poissons) ainsi que la quasi totalité des **brochets** capturés (102 sur 105). Nous observons que la plus grosse truite du Rhône mesurait 70 cm, alors que le plus grand brochet mesurait 1m25 !! C'est aussi dans le Rhône que se capture la quasi totalité des **barbeaux** genevois: 32 sur un total de 34 en 2008.

- **L'Allondon** confirme en 2008 son statut de «hot spot» des petites rivières genevoises. En effet, elle consolide sa 2<sup>e</sup> place en augmentant encore de 7,5 % (à 42%) le pourcentage de fréquentations par les pêcheurs actifs genevois par rapport à 2007 (34,5%). **277** pêcheurs y ont effectué 2'245 fréquentations, ce qui fait en moyenne 8,1 fréquentations par pêcheur. La plus grande **truite** capturée dans ce cours d'eau mesurait 60 cm alors que quelques poissons ont été notés «consciencieusement» par des pêcheurs étourdis à 30 cm bien que la taille de capture y soit fixée à 33 cm !!! Il s'y est capturé 522 truites fario et 79 truites arc-en-ciel pour un total de 601 poissons (453 en 2007), soit une augmentation de 25% des prises conservées d'une année à l'autre. Ce constat pourrait être réjouissant s'il témoignait d'un regain de forme des géniteurs de l'Allondon. Or, il est probable que ces poissons soient issus des déversements de plusieurs centaines de truites de mesure par des pêcheurs genevois insatisfaits de la gestion cantonale, par le biais l'AAPPMA de Thoiry, dans l'espoir de refaire un fond de rivière grâce à leur supposées excellentes capacités de reproduction. L'effet réel et à long terme de ces déversements sur la population résidente sera probablement facile à vérifier dans les années à venir lors de la publication des prochains suivis piscicoles. La position de l'AGSP sur ce sujet reste encore et toujours de laisser la rivière sélectionner les poissons qui atteindront l'âge adulte, donc les individus adaptés au cours d'eau, et de limiter ensuite les prélèvements de ces derniers dans le but évident que les géniteurs pourvus des meilleures capacités de reproduction puissent avoir la chance de transmettre ce précieux caractère à leurs descendants !! En tous cas les statistiques genevoises de la pêche permettent de dégager clairement cette tendance. Relevons que nous n'avons aucune information sur le nombre de captures de nos voisins français sur le secteur 12 de ce cours d'eau ... à quand un carnet de contrôle des captures en France voisine ?

- **La Versoix** de son côté reste stable au niveau des fréquentations: **216** pêcheurs pour 1'446 fréquentations (6,7 fréquentations en moyenne par pêcheur) mais descend à 140 truites capturées seulement (218 en 2007) et ne constitue plus que le 5.6 % des captures totales de truites du canton. Une explication serait que les truites arc-en-ciel capturées à l'étang de Richelien étaient notés auparavant sur le secteur 15 de la Versoix... mais cela n'est qu'une supposition peu vérifiable. Quoi qu'il en soit, nous constatons toujours la même situation alarmante sur ce magnifique cours d'eau qui abrite en hiver d'énormes truites lacustres qui fraient un peu partout mais dont la descendance semble ne pas profiter aux cheptel de truites sédentaires de la rivière. A noter que ces statistiques n'incluent pas les poissons capturés sur le secteur 17 par les pêcheurs français. La plus grosse truite de la Versoix mesurait 88 cm, certainement une lacustre.

- **L'Arve** est en baisse également pour le nombre de truites capturées: 465 en 2008 (549 en 2007) en ne constitue plus que le 18,4 % du total des captures de cette espèce alors qu'en 2007 elle atteignait encore le 23,9% de ce total. Paradoxalement cette rivière draine le 30% des fréquentation nettes des pêcheurs genevois. **201** pêcheurs ont pêché au moins une fois dans l'Arve pour un total de 2'764 fréquentations, ce qui fait plus de 13 fréquentations en moyenne par pêcheur (des fidèles ceux là !), ce qui place l'Arve en 2<sup>e</sup> position par rapport au Rhône sur ce taux de «fréquentations nettes». La plus grande truite capturée dans cette rivière mesurait 62 cm.

- Au sujet des **ombres**: les années se suivent ... et se ressemblent. Le nombre de captures s'est stabilisé à une petite cinquantaine d'individus par année, partagées essentiellement entre l'Allondon et la Versoix. Les limitations drastiques des captures semblent cohérentes mais si la situation des petites populations restantes venait à se dégrader, un moratoire sur les prises pourrait voir le jour très rapidement. Le plus gros ombre conservé : 48 cm (Allondon).

- Enfin quelques constats sur les autres petits cours d'eau: **L'Aire**, réouverte à la pêche depuis 2005, remplit toujours son rôle de cours d'eau à gestion «sociale» avec 160 truites capturées en 2008 (20 de plus que la Versoix !!) provenant presque exclusivement de déversements de poissons de mesure. **La Seymaz** nous inquiète un peu avec seulement 39 truites capturées (81 en 2007). **La Drize** reste très stable depuis 3 ans (2006=123 / 2007=117 / 2008=121 truites capturées). Enfin **l'Hermance** ferme la marche avec seulement 7 truites capturées en 2008, mais cette statistique n'inclut pas les poissons conservés par les pêcheurs français.



## **NOUVELLES DE LA FEDERATION SUISSE DE PECHE**

### **1. Les pêcheurs retirent l'initiative populaire «Eaux-Vivantes»**

**Le comité d'initiative de la Fédération Suisse de Pêche (FSP) a officiellement décidé de retirer l'initiative populaire « Eaux vivantes » déposée, qui avait recueilli 161 836 signatures. Ce retrait fait suite à l'approbation sans équivoque de la contre-proposition par le Conseil National et le Conseil d'Etat (révision de la loi fédérale sur la protection des eaux). S'ensuit à présent l'engagement en faveur de son application dans les cantons.**

Le premier signal en faveur du retrait de l'initiative a été donné par la base des pêcheurs à la ligne lors de l'assemblée des délégués à la fin de l'automne. Dans sa grande majorité, l'AD a voté pour le retrait de l'initiative à condition que la contre-proposition (convaincante) passe lors du vote final du Parlement. C'est ce qui s'est produit le 11 décembre 2009, lorsque la loi fédérale sur la protection des eaux a été acceptée. Le Conseil national a approuvé cette loi par 126 voix contre 63. Aucune voix ne s'est élevée contre au Conseil des Etats. Il ne reste plus qu'une seule réserve : le retrait formel n'aura lieu que lorsque le délai de référendum contre la modification de loi aura expiré sans avoir été utilisé.

#### **La contre-proposition est - très - concrète**

« L'initiative était absolument nécessaire » souligne le président central de la FSP, Roland Seiler, « car sans la pression qu'elle a exercée, nous n'aurions sans doute pas obtenu cette excellente contre-proposition, qui prend en considération la plupart des demandes. » L'obtention de plus de 160 000 signatures et les succès politiques remportés montrent que la Fédération Suisse de Pêche est en mesure de lancer une initiative et un référendum. « C'est pourquoi le Parlement n'a pas souhaité balayer simplement sous le tapis des requêtes soutenues par une grande partie de la population. »

#### **La lutte continue**

La contre-proposition à l'initiative « Eaux vivantes » comporte les points suivants :

- Les cantons ont l'obligation légale de définir l'espace réservé aux cours d'eau et de soutenir la revitalisation.
- La Confédération doit contribuer aux revitalisations des cantons.
- Les centrales électriques doivent résoudre les problèmes liés à l'exploitation par éclusées, rétablir l'équilibre sédimentaire et mettre en place des possibilités de franchissement. Elles perçoivent pour cela des contributions de Swissgrid.
- La contre-proposition permet l'acquisition simplifiée de terres agricoles et de nouvelles exceptions en ce qui concerne les directives sur les débits résiduels.

La Fédération Suisse de Pêche et les fédérations cantonales feront tout ce qui est en leur pouvoir pour que la loi sur la protection des eaux soit appliquée dans les cantons.

#### **Pourquoi l'initiative a-t-elle été lancée ?**

C'est avec l'initiative « Eaux vivantes », lancée en 2005 et soutenue au cours d'une phase plus tardive de la collecte de signatures par le WWF et Pro Natura, que la Fédération Suisse de Pêche a fait face à l'attaque frontale contre les prescriptions sur les débits résiduels. Celle-ci a été menée en 2003 par le Conseiller national Christian Speck et le Conseiller aux Etats Simon Epiney avec des interventions parlementaires, sous couvert de protection du climat.

#### **Pourquoi les débits résiduels sont-ils aussi importants ?**

« Sans eau, pas de vie ! » Seul un débit résiduel suffisant permet de maintenir en vie les poissons et les micro-organismes. Les débits résiduels minimums à garantir sont définis dans la loi sur la protection des eaux depuis 1992. Les centrales hydro-électriques ont jusqu'à 2012 pour assainir leurs installations en sorte que les prescriptions sur les débits résiduels soient respectées. **60 pour cent des cours d'eau présentent encore toujours un débit résiduel NUL en aval des captages !!**

### **2. Le Blageon - poisson suisse de l'année 2010**

**Le Blageon - une espèce peu connue et menacée d'extinction - est le poisson de l'année 2010 ! En choisissant le Blageon, la Fédération Suisse de Pêche (FSP) veut mettre l'accent sur le fait que 2010 sera l'année internationale de la biodiversité.**

«Le Blageon est méconnu, mésestimé et menacé», écrit la Fédération Suisse de Pêche dans son communiqué de presse. En effet, pour la grand public, le Blageon demeure un inconnu, les pêcheurs eux-mêmes ne lui portent que peu d'attention, de plus, il n'a aucun intérêt gastronomique.

#### **Sur la liste rouge !**

Le peu de notoriété et le manque de considération font partie des raisons du recul drastique du Blageon durant ces dernières années. Cependant, la cause de menace la plus importante réside dans la destruction de son habitat par l'artificialisation des cours d'eau, les obstacles à sa migration et le colmatage du lit des rivières puisque le Blageon est typiquement une espèce qui nécessite du gravier propre pour se reproduire. La pollution des eaux et l'absence d'intérêt

piscicole jouent également un rôle dans sa raréfaction.

De nos jours, la présence du Blageon en Suisse n'est constatée de manière certaine que dans la Birse, la Thur et dans le Tessin. Un recul dramatique des cheptels a été observé dans le Doubs, la Thur et la Murg. A cause de la baisse des peuplements et une répartition lacunaire, le Blageon a été classé comme «vulnérable» sur la liste rouge des poissons menacés en Suisse. Cela est valable également pour le «Strigione» tessinois, une sous-espèce du Blageon, spécifique au sud des Alpes.

#### **Petit, grêle, avec une bande latérale jaune**

Le Blageon est de petite taille, de corps étroit et il mesure en moyenne 18 cm. Membre de la famille des Cyprinidés (comme la Carpe), il arbore une ligne latérale ainsi que la base des nageoires inférieures d'une coloration jaune orangé caractéristique. Son habitat sont les eaux courantes fraîches mais pas trop froides des ruisseaux et rivières. Le Blageon affectionne les secteurs plus abrités du courant. Il se nourrit principalement de microfaune et parfois aussi de plancton. Son espérance de vie est de 13 ans et sa période de reproduction s'étend de mars à mai.



#### **Contribution à la biodiversité**

La Fédération Suisse de Pêche (FSP), grâce à la désignation du Blageon «Poisson suisse de l'année 2010», veut apporter sa contribution à l'année internationale de la biodiversité. Malheureusement, la FSP constate l'exemplarité de cette espèce de poisson à démontrer avec acuité la problématique de la disparition progressive de la faune aquatique. A l'inverse de son manque de notoriété, le Blageon est un excellent indicateur des eaux proches de l'état naturel. En effet, les rivières abritant une bonne population de Blageons offrent également de bonnes conditions pour toutes les autres formes de vie aquatique.

---

### **Blagues de ... pêche**

#### **Proverbe**

Donne un poisson à un homme et il aura à manger pour une journée. Apprends à pêcher au même homme et il restera assis dans un bateau à boire des bières toute la journée !

#### **Alors heureux ?**

Deux bons copains partent en vacances de pêche. Ils louent le meilleur matériel: les moulinets, les cannes, les waders, le bateau et également un belle cabane au bord du lac. Ils dépensent ainsi une fortune !

Le premier jour de pêche ils n'attrapent rien ! Le deuxième et le troisième jour ... toujours rien ! La semaine se poursuit jusqu'au dernier jour où l'un d'eux attrape enfin un poisson. Sur le chemin du retour à la maison, complètement abattus, l'un des deux s'adresse à son compère et lui dit: «Tu te rends compte que ce p'tain de poisson qu'on a attrapé ... il nous a couté 10'000 balles ?» Et l'autre de répondre: « Ouais, encore heureux qu'on en ait attrapé qu'un seul !»

#### **Ladies first**

Deux gars discutent de pêche. Le premier dit à son ami: « Je n'emmènerai plus jamais ma femme à la pêche ! »

« Ca a été si dur que ça ? » rétorque l'autre.

« C'est simple, elle a tout fait de travers ! Elle a parlé tout le temps, a manqué de faire chavirer le bateau , se levait à tout bout de champ, enroulait le ver autour de l'hameçon au lieu de le piquer, choisissait le mauvais matériel, et PIRE que tout ... elle a attrapé plus de poissons que moi !! »



---

## **Votre partenaire de proximité**



Génie Civil - Environnement  
Travaux spéciaux  
Gravière - recyclage matériaux

15, route de Peney-Dessus - 1242 Peney (satigny)/GE - T 022 753 98 00 - F 022 753 98 98 - [www.scrasa.ch](http://www.scrasa.ch)

**ARTICLES DE PÊCHE**  
LACS ET RIVIÈRES  
www.articles-peche.ch

Un grand choix pour la pêche, rivières, mouche, lacs et traîne. Écoles de pêche lac et mouche.

Mardi à Vendredi: 9h00 à 12h00 / 13h30 à 19h00  
Samedi: 9h00 à 12h00 / 13h30 à 18h00  
Ouvert le DIMANCHE matin de Juin à Septembre  
Fermé le LUNDI

**Garbolino**  
**Abu Garcia**  
**MITCHELL**

Articles de Pêche  
Route de Suisse 22  
1290 Versoix  
Tél. +41 (0)22 755 54 41  
Fax +41 (0)22 755 54 42  
versoix@articles-peche.ch

**Le Rond Dans L'eau**  
**Le Pont de Fillings**  
**74250 Fillings**  
**74250 Fillings**

Specialiste des  
Pêches sportives  
Mouches-Leurres

TEL:  
0033450311191

www.salonpechenature.com

### OUVERTURE GENEVOISE EN RIVIERES !!!

Le samedi 6 mars 2010, le magasin de Versoix sera ouvert dès 5h du matin et le café et les croissants seront offerts aux pêcheurs présents. Vous êtes les bienvenus !!

*Vous n'êtes pas encore des nôtres ?*

*Qu'attendez-vous pour adhérer à l'AGSP ?*

*Que l'on vous offre le café et les croissants chaque matin où vous allez à la pêche ???*

#### **Sociétés membres :**

**Amicale TOS-Lémanique**  
**Les Bouvières**

**La Carougeoise**  
**Les Pêcheurs de l'Ombre**

### **DEMANDE D'ADHESION** (No 56 - mars 2010)

Nom/ Prénom : \_\_\_\_\_ Date de naissance : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_ Lieu/No Postal : \_\_\_\_\_

No de tél. : \_\_\_\_\_ Email : \_\_\_\_\_

#### **Je soussigné désire devenir membre de l'AGSP ou de l'une de ses sociétés:**

Je désire adhérer à la société : \_\_\_\_\_ (écrire le nom de la société)

(Votre demande sera transmise au président de la société)

Je désire adhérer à l'AGSP en tant que membre individuel (cotis. : 30.- par année)

Je suis porteur du permis de pêche genevois: lac\* rivière \*

Je suis nouveau pêcheur et je désire suivre un cours: SaNa Standard\* Brevet Pêcheur Sportif \*

Cochez la(les) case(s) souhaitée(s)

\* entourez ce qui convient

Lieu et date : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

|                                |                          |                          |      |                      |
|--------------------------------|--------------------------|--------------------------|------|----------------------|
| <b>AGSP</b>                    | <b>EBENER</b> Christophe | 29, rue de la Tambourine | 1227 | <b>CAROUGE</b>       |
| <b>AMICALE TOS-Lémanique</b>   | <b>MAZZOLA</b> Maurice   | 39, rue de Bernex        | 1232 | <b>CONFIGNON</b>     |
| <b>LES BOUVIERES</b>           | <b>HAYOZ</b> Christophe  | 4b, ch. de l'Aulne       | 1212 | <b>GRAND-LANCY</b>   |
| <b>LA CAROUGEOISE</b>          | <b>BRINER</b> Charles    | 116, ch. de la Montagne  | 1224 | <b>CH.-BOUGERIES</b> |
| <b>LES PECHEURS DE L'OMBRE</b> | <b>HONEGGER</b> Jean-Luc | 255, rue de Bernex       | 1233 | <b>BERNEX</b>        |

Site de l'AGSP : [www.agsp.ch](http://www.agsp.ch)

Site Ecoles de pêche Genève : [www.vulgata.ch](http://www.vulgata.ch)

Site de la Fédération Suisse de Pêche : [www.sfv-fsp.ch](http://www.sfv-fsp.ch)

Site des Bouvières: [www.bouvieres.ch](http://www.bouvieres.ch)